

# L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

## ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. . . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50  
Autres départements. . . . . 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »  
Etranger . . . . . le port en sus.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES sont reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : LA RÉPUBLIQUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE, A. Steyert. — BULLETIN POLITIQUE, Neuville. — L'ÉVÊQUE DE PAMIERI ET LA PERSÉCUTION, L. Ducuryt. — LE 8 DÉCEMBRE A LYON, Berald. — CONFÉRENCES DE M. LE BARON DALLEMAGNE, Ruricola. — NOTES LYONNAISES ET COMMUNICATIONS. — ÉTUDES SOCIALES, X. — LE CLÉRICALISME DE L'AMIRAL DUPERRÉ, A. Steyert. — LE SCANDALE DE MARSEILLE, Incognitus. — LE VRAI COUPABLE, Pierre Kerlonet. — BIBLIOGRAPHIE, André. — MARCHÉS, Thur. Lep. — FEUILLETON, M. du Campfranc.

## LA RÉPUBLIQUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Un des principaux subterfuges dont la franc-maçonnerie se sert pour s'attirer des adeptes et se faire une certaine popularité, consiste à identifier sa cause avec celle des doctrines républicaines, et de s'en déclarer la gardienne vigilante. Un journal maçonnique lyonnais, qui se proclame lui-même un des « organes les plus autorisés de la presse, » jouait dans son dernier numéro, cette ritournelle banale, et y ajoutait des falsifications historiques entremêlées de métaphores grotesques.

Repêcher la franc-maçonnerie comme la mère, la gardienne vigilante de la République est un de ces mensonges audacieux que l'expérience aussi bien que les théories, l'histoire de même que les doctrines condamnent absolument.

Les idées républicaines sont à la mode, les francs-maçons s'en servent comme ils se servent de toutes les marottes dont s'engoue l'opinion aveugle des masses, comme ils exploitent toutes les forces politiques ou sociales dont ils peuvent s'emparer. En fait ils ne sont pas plus républicains aujourd'hui qu'ils n'étaient monarchistes et constitutionnels en 1789 et 1830, impérialistes et absolutistes en 1804 et 1852. Mais leur attachement à ces formes de gouvernement s'est limité exclusivement au profit qu'ils pouvaient en tirer. Quant à la République, telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est, après l'ancienne monarchie française, assurément l'un des systèmes politiques le plus antipathique à la franc-maçonnerie.

A qui fera-t-on croire vraiment qu'un régime qui tend de plus en plus à devenir démocratique puisse être l'idéal d'une association qui a pour chefs les plus grands financiers de l'Europe, qui compte parmi ses membres les plus respectés des empereurs, des rois, des princes, d'anciens ducs et pairs qui ne demandent qu'à le redevenir ? Qui donc sera assez sot pour admettre, sur la foi du journal précité, que ces personnages tout chamarrés de particules, de titres, de sceptres, de couronnes et de millions sont « les soldats de la grande armée démocratique ? » Pour oser affirmer de pareilles absurdités, il faut non seulement être doué d'une dose extraordinaire d'effronterie mais aussi compter absolument sur la naïveté et l'ignorance du public.

Mais encore, sans même connaître la composition essentiellement aristocratique de l'état-major maçonnique, il suffit d'avoir la moindre notion de l'organisation intime de la franc-maçonnerie pour constater à première vue que cette association est dans son esprit, dans son essence, l'antithèse des doctrines républicaines telles qu'elles sont comprises aujourd'hui.

Le journal en question, le *Franc-Maçon*, pour le désigner clairement, a eu l'imprudence de citer la fameuse devise de la République actuelle : *liberté, égalité, fra-*

ternité ; il n'a pas réfléchi que la franc-maçonnerie dont il est l'apôtre est un outrage perpétuel à cette triple formule.

*Liberté*, il n'y en a point, il ne peut y en avoir avec la franc-maçonnerie. Les francs-maçons se posent sans vergogne comme les dominateurs de l'opinion ; ils ne cachent plus aujourd'hui leur prétention de faire marcher la France ; ils n'admettent pas que l'on puisse professer des doctrines opposées aux leurs ; ils tyrannisent, ils oppriment brutalement, ouvertement ; les droits les plus imprescriptibles de l'homme et du citoyen sont ouvertement foulés aux pieds ; les libertés, consacrées par le code politique de tous les peuples civilisés sont impudemment violées par eux ! et tous ces attentats ils n'en rougissent pas, ils les revendiquent à leur profit, ils s'en font gloire et nous en promettent de nouveaux.

Mais ce n'est passeulement à la liberté de ses adversaires que la franc-maçonnerie porte atteinte, elle ne respecte pas même celle de ses adeptes. Le franc-maçon par cela seul qu'il l'est, n'a plus de liberté ; quelles que puissent être ses opinions politiques et religieuses, il faut qu'il les abdique et se fasse le valet de ses opinions d'un maître. C'est un esclave, un instrument, une machine qui doit suivre l'impulsion donnée, obéir au mot d'ordre sans contestation, sans réserve, et exécuter aveuglément la consigne imposée.

Et voilà la *liberté* arrangée à la façon maçonnique !

Quant à l'*égalité*, l'association maçonnique qui se prétend au-dessus de la masse des autres hommes en est elle-même la négation, et les rites qui se pratiquent dans les loges sont basés précisément sur un système contraire à l'égalité de même que la franc-maçonnerie a pour but comme pour moyen l'inégalité. Il suffit de voir cet arsenal de décorations, d'attributs, de bijoux, de tabliers, de rubans, d'oripeaux et paillettes de toutes formes et de toutes couleurs dont les maçons s'affublent fièrement ; il suffit de lire la liste des titres qui distinguent les grades et établissent une distance immense entre les hautes dignités et les rangs inférieurs de la franc-maçonnerie pour reconnaître ce qu'il y a d'orgueil d'une part, d'avidité de l'autre dans l'esprit de la franc-maçonnerie. Encore faut-il bientôt remarquer que ces inégalités ne sont pas comme celles qui existent dans l'ordre politique nécessitées par l'exercice des fonctions publiques ou discernées comme récompenses honorifiques pour des services rendus. Ce ne sont pas les qualifications d'archiviste, d'éléémoinaire, de porte-épée, etc., qui portent atteinte à l'égalité, mais bien les titres de rose-croix, de vénérable, de chevalier kadosch. Ceux-ci représentent des dignités effectives et une autorité réelle ; basées sur l'arbitraire elles n'ont d'autre mobile qu'un amour éffréné de domination et une vanité ridicule réduites à se satisfaire à huis clos faute de pouvoir conquérir au grand jour des distinctions méritées.

Il reste la *fraternité* ; les francs-maçons la pratiquent entre eux à ce que l'on assure mais ils ne l'admettent pas à l'égard des autres. Tandis que les chrétiens ont étendu le nom de frère à tous les hommes et les appellent tous à faire partie de la société catholique, les francs-maçons repoussent ce grand principe humanitaire, se réservant à eux seuls ce titre et gardant avec un soin jaloux l'accès de leurs temples mes-

quins où il n'y a place que pour les élus d'une camaraderie égoïste et vulgaire. A leurs yeux, les autres hommes sont des profanes qu'ils regardent avec une orgueilleuse pitié.

O Tartufes, devant qui le héros de Molière n'est qu'un novice en hypocrisie, c'est vous qui osez parler de démocratie, vous vous avez toujours à la bouche les mots de république, de liberté, d'égalité, de fraternité vous ne vivez que d'égoïsme, d'orgueil et d'oppression !

Mais non seulement la franc-maçonnerie ne soutient la République, elle la compromet, elle la perd, elle la ruine volontairement, sciemment. La guerre religieuse poursuivie avec tant d'acharnement par la franc-maçonnerie en est la preuve. Sans parler de la violation flagrante des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, qui est la conséquence immédiate de cette campagne d'intolérance et de tyrannie, il est certain qu'elle est absolument opposée aux doctrines républicaines modernes et qu'elle en compromet les institutions.

Les francs-maçons en sont venus à proclamer comme un axiome que la République est incompatible avec le catholicisme. C'est faux ; les républiques italiennes étaient catholiques ; les cantons de Zug, de Schytzw, d'Uri, d'Unterwald, les fondateurs de la République helvétique, ces démocraties où le peuple délibérait au sortir de la messe n'étaient pas moins catholiques, et ici, chez nous, quand la république lyonnaise s'organisa, quoique en lutte avec un souverain ecclésiastique, elle ne cessa pas d'être catholique, et, pendant deux siècles, son pouvoir municipal n'eût pas d'autre siège qu'une église.

Lors donc que la franc-maçonnerie propage ce mensonge et attise cette lutte monstrueuse, elle le fait non par intérêt mais au contraire par haine pour la République. En excitant les républicains contre les catholiques, en établissant un antagonisme insolent, absurde, déplorable entre le catholicisme et la démocratie, les chefs de la maçonnerie n'ont d'autre but que de nuire à l'un et à l'autre. Elle a en celle-ci et en celui-là deux adversaires qu'elle ne peut vaincre, elle les arme l'un contre l'autre. C'est ainsi que déjà elle a pu ruiner la monarchie française par l'idée républicaine ; aujourd'hui elle entreprend de détruire la République et la religion l'une par l'autre. Le catholicisme sortira triomphant de l'épreuve, mais le sort de la République n'est pas aussi certain. Toujours est-il que, grâce à l'état d'hostilité implacable que la franc-maçonnerie est parvenue à allumer contre ces deux doctrines, les idées républicaines s'aliènent des auxiliaires précieux et se créent, sans aucune raison, des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils sont convaincus et honnêtes. En cet état de choses il devient en effet impossible à un catholique de soutenir la République parce que les droits de l'humanité priment les intérêts étroits d'un parti ou d'une nation.

Les francs-maçons peuvent donc espérer de ce conflit la discrédit complet de la République. Et quand les choses en seront là, ils viendront avec un homme de leur choix, un valet docile et bien dressé, et ils nous l'imposeront pour maître. Mais, comme ils ne peuvent jamais agir sans masque et sans fraude, ils seront peut-être capables, rééditant une parole célèbre, de nous le présenter comme la *meilleure des Républiques*.

Allez donc républicains-démocrates, continuez de vous traîner à la remorque de la franc-maçonnerie, obéissez lui en esclave, faites-vous les complices de son ambition et de ses crimes ; mais, le jour où, comme il vous est arrivé si souvent, vous vous réveillerez sous le poids des chaînes dont elle vous aura chargés, courbez la tête en silence et ne vous plaignez pas : rappelez-vous que l'on vous avait avertis. A STEYERT.

## BULLETIN POLITIQUE

La Commission des crédits poursuit son œuvre. Les républicains qui la composent, étudient la question comme s'ils n'y voyaient goutte. Depuis plus de 3 ans que nous avons la guerre au Tonkin, ils semblent n'avoir rien vu, rien entendu. La plupart se sont fait nommer sur la promesse de l'évacuation ; aujourd'hui, pas un ne la désire. A voir l'ardeur que l'on met dans la discussion de cette question, on dirait que l'honneur de la France y est attaché. Nous voulons espérer que l'honneur de la Nation est plus solidement établi. Le courage de nos soldats a su le sauvegarder. Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, malgré la honte dont l'armée française a été couverte par la déposition du général Brière de l'Isle, contre le colonel Herbinge. Ce dernier est accusé d'avoir commandé la retraite de Lang-Son dans un état complet d'ivresse. Cette accusation a excité une indignation générale, et le général Brière de l'Isle voudrait peut-être bien retirer aujourd'hui les paroles qu'il a laissées échapper.

La Commission a entendu ces jours-ci plusieurs dépositions. M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine est d'avis que la France étend son influence le plus possible sur le Tonkin. Des détails sur l'organisation du Conseil de la Cochinchine et ses attributions ont rempli la seconde partie de sa déposition. Après M. Thomson, on a entendu M. d'Hautefeuille officier de marine, ancien compagnon de François Garnier, et qui a exploré le Tonkin. Il se prononce contre l'évacuation, qui, d'après lui, aurait pour but de provoquer de nouveaux massacres, et d'établir un nouvel ordre de choses au profit de la Chine.

Quant à M. le Myre de Villiers, ancien gouverneur de la Cochinchine, il se prononce pour un protectorat politique, se réduisant à une action diplomatique, et ne réclamant que 10.000 hommes avec les tirailleurs tonkinois. M. Lalande a ensuite examiné les avantages que la France pourrait retirer de l'occupation de l'Annam et du Tonkin. La solution est que nous ne pouvons retirer aucun avantage sérieux de notre commerce en Annam et au Tonkin.

A la Chambre, la séance du 5 décembre n'a été qu'un long scandale. Comme les membres de la droite s'indignaient en face de l'intolérance des républicains qui méprisait les arrêts du suffrage universel, le président Floquet crut de son pouvoir de les insulter, en affectant de croire que la question des douanes leur était indifférente ; or ce sont les députés de la droite qui ont pris l'initiative de la loi. Une fois de plus on a révoqué les consciences par l'invalidation des députés de la Corse, car les arrêts de la Chambre en matière de vérification des pouvoirs ne sont nullement motivés. La Chambre ne s'est pas montrée plus tolérante pour les élections de la Lozère ; les opportunistes voyant que plusieurs députés conservateurs étaient absents ont procédé à un nouveau vote. M. Rivière a remplacé M. Galpin.

Les tracasseries contre le clergé reprennent leur cours. Le préfet de Tarn-et-Garonne dresse en ce moment une liste des prêtres de ce département. Que leur reproche-t-on ? D'avoir usé de leurs droits de citoyens. Où est le crime ? Le crime est de ne pas s'incliner devant un gouvernement qui persécute. Mais comme des crimes de ce genre ne sont pas du ressort des tribunaux, le ministre des cultes se charge de rendre lui-même la justice en cette matière. Naturellement c'est au traitement de ces ecclésiastiques qu'en veut la République. On assimilera donc tout simplement ces prêtres à des fonctionnaires administratifs, et on les traitera en conséquence. Ces prêtres cependant, ne sont-ils pas ceux à qui M. de Bismarck vient de refuser l'autorisation de fonder des missions dans les colonies Allemandes ? Et quelle a été la raison de ce refus ? C'est que ces prêtres étaient trop français. Singulière manière pour la République de récompenser le dévouement !

La liste que nous dressons des actes vexatoires du gouvernement à l'égard du clergé ne serait pas complète, si nous ne parlions de la laïcisation de l'hôpital Cochin. Malgré les pétitions des malades et la protestation des médecins, les laïciseurs poursuivent leur triste besogne. Malgré la volonté absolue du testateur que les paroles éloquentes de M. Denis Cochin n'ont pu faire respecter, la laïcisation se poursuivra envers et contre tous : c'est là le sens des paroles que M. Peyron a prononcées au Conseil municipal de Paris.

On sait que le gouvernement Bulgare demandait comme conditions de la paix le paiement de 31 millions de marcs, l'occupation de Pirot par les Bulgares et l'évacuation de Widin par les Serbes. Le gouvernement Serbe refuse ces conditions et la reprise des hostilités paraît imminente. D'autre part, la Russie ayant compté que les Bulgares seraient battus, cherche un prétexte quelconque pour entrer en Bulgarie. Les Serbes sont en mouvement autour de Pirot. Les grandes puissances sont tombées d'accord pour empêcher la reprise des hostilités entre les Serbes et les Bulgares : On parle de la réunion d'un Congrès européen qui serait tenu à Berlin et dans lequel on soumettrait la question au prince de Bismarck.

NEUVILLE.

## L'Évêque de Pamiers et la Persécution

Le ministre Goblet doit bien mériter des ennemis de l'Église catholique, et par conséquent de leur patronne la franc-maçonnerie. Il veut sans doute se faire pardonner d'anciennes paroles sensées et inspirées par l'équité au sujet des persécutions exercées contre le clergé. C'était le député d'opposition non encore ministre qui parlait alors, nous avons cité ses paroles dans notre dernier numéro.

Voici en effet que de la part de ce Ministre il n'a pas suffi de démasquer ses nouveaux sentiments ou de renier les anciens, en adressant à Mgr l'Évêque de Pamiers, une lettre arrogante et téméraire. La réponse du prélat que nous avons signalée et qui a été repro-

duite par toute la presse est digne, irréfutable, décisive ; elle combat victorieusement les tentatives de justification de la conduite du Ministre envers le clergé.

Si M. Goblet est de bonne foi, dans son rôle de persécuteur, il doit, dans son for intérieur, reconnaître l'injustice et même la cruauté de ses actes officiels. Mais sa conduite depuis qu'il est ministre démontre, au moins en apparence, une haine anticléricale chronique et incurable surtout tant qu'il sera ministre.

Toutefois, M. Goblet sent bien qu'il est battu par l'Évêque ; il veut une revanche ; c'est au Conseil d'État qu'il s'adresse pour se venger de la lettre épiscopale qui met à néant ses arguties contre les droits du clergé. Cette lettre est déferée sous l'accusation d'abus, selon l'usage. C'est un service et non un arrêt qu'il faut à ce Ministre.

Dans la conclusion éloquente de la lettre du Prélat, il termine par les nobles paroles qui nous émeuvent : « Nous n'avons pas au jour de notre consécration sacerdotale renoncé au droit de travailler et à l'honneur de souffrir pour la France et pour Dieu. »

Que faut-il donc conclure de cet acharnement actuel du Ministre des cultes, contre le clergé français. Pour toute personne qui veut se rendre compte de la raison d'être de la conduite du gouvernement, afin d'expliquer cette haineuse hostilité incessante, il apparaît que si les prêtres sont ainsi maltraités, le but final est la suppression du culte catholique à un moment donné. La secte dirigeante le veut ainsi.

Mais à l'heure présente une seule raison explique le côté pratique de la persécution qui s'accroît et s'aggrave. C'est par l'argent que le ministre Goblet, au nom du gouvernement, pense réduire le clergé à un véritable servage et l'amener, par impossible, à sacrifier sa liberté, sa dignité, la grandeur de son ministère sacré. Cette question pécuniaire est un signe des bas sentiments de nos gouvernants.

Le Trésor public a été drainé à outrance, et pour combler une partie des vides, battre monnaie par tous les procédés imaginables est un moyen recherché avec avidité. Affamer les prêtres, leur soustraire le mince revenu que l'État leur doit ; c'est ce que le gouvernement a découvert de plus pratique et de plus facile à exécuter. Le nombre des prêtres dont le traitement est supprimé prend des proportions sans exemple.

Le droit d'accomplir cette iniquité a été assez hautement dénié et condamné par les hommes les plus compétents. Nous savons désormais, sans qu'il soit besoin d'y revenir en détail, qu'aux termes du concordat et d'un décret de 1790 qui concernait seulement les prêtres assermentés, le Gouvernement n'a aucun pouvoir disciplinaire légitime pour infliger non une amende mais pour refuser au clergé le paiement de sa créance. Si c'est une condamnation que le Ministre se croit le droit de prononcer, il viole scandaleusement la loi, en s'arrogeant le droit de punir un délit s'il y en a, droit qui ne pourrait appartenir qu'aux tribunaux réguliers. Or, quel est le délit dont le clergé est accusé, à l'occasion des élections. Des manœuvres déloyales criminelles sont imputées à des prêtres. M. Goblet qui est ou a été avocat sans doute, ne sait-il donc pas que le code pénal par les articles 111 et suivants, punit les coupables de fraudes électorales, de trafic des votes, par des peines non disciplinaires, mais afflictives, telles que l'emprisonnement, l'amende, la dégradation civique, l'interdiction temporaire des droits civi-

ques ? Et dans ce cas ce n'est point le pouvoir arbitraire et administratif d'un ministre qui peut réprimer ces délits, ce sont les tribunaux correctionnels.

Si d'un autre côté, M. le Ministre refuse aux prêtres le droit de s'ingérer dans les élections, si toutefois il ne s'est pas encore permis de s'opposer à leur participation au scrutin, il viole néanmoins, si ce n'est le texte, l'esprit de la loi en attentant à leur liberté.

M. Goblet, avocat, doit savoir en effet, que les actes arbitraires soit contre la liberté individuelle, soit contre les droits civiques des citoyens par un fonctionnaire public, notamment par un ministre, sont des attentats contre la liberté, punis de peines graves ; le code pénal encore en fait foi.

Vraiment nous parlons sérieusement et au point de vue légal de choses qui sont en dehors de l'état normal des gouvernants et des gouvernés actuels. Les jacobins dont nous subissons la domination, ne savent que remplacer les juridictions et les lois par le despotisme et l'arbitraire personnels.

L. DUCURTYL.

## Le 8 Décembre à Lyon

Les excitations contre le clergé commencent à porter leurs fruits : elles ouvrent les yeux à ceux qui sont sincères. La journée du 8 décembre en est une preuve. Malgré la surveillance active exercée par l'autorité sur les fonctionnaires soumis à l'État, la partie libre de la population lyonnaise a tenu à faire une fête plus brillante que jamais. Sans parler des quartiers qui forment habituellement la partie la plus brillante des illuminations, on a remarqué mardi que les quartiers excentriques tenaient à honneur de ne pas rester en arrière. Le temps qui avait menacé de tourner à la pluie pendant la journée était subitement éclairci. Le soir, le brouillard disparut subitement et la colline de Fourvière apparut dans tout son éclat, avec les feux variés des rampes du chemin du Rosaire, et l'embrasement des deux basiliques. Il est inutile de dire que la rue Bourbon et la place Bellecour offraient le plus brillant aspect. Il en est de même des rues de l'Hôtel-de-Ville et de la République. Les Brotteaux, Vaise, la Guillotière et la Croix-Rousse rivalisaient de zèle ; on a remarqué que le cours Gambetta et le cours de la Liberté étaient bien en progrès sur l'année dernière. Nous avons pu constater avec douleur que nos grands établissements de l'Hôtel-Dieu et de la Charité formaient une tâche noire au milieu de la ville en feu ; mais tout le monde sait que ces bâtiments relèvent de l'administration, et c'est tout dire. La police n'a eu qu'à se promener et à jouir de la fête, malgré la foule énorme qui circulait dans les rues.

La fête du 8 décembre a été précédée du pèlerinage des hommes qui a eu lieu dimanche. Malgré les sophismes répandus à profusion par l'erreur et, les séductions des apôtres du mal, il est touchant et consolant de voir un spectacle comme celui que toute la ville a pu contempler dimanche. Cinq mille hommes ont gravi la colline en chantant des hymnes et en récitant le chapelet. L'immense crypte de la nouvelle église ne pouvait contenir tous ces pieux pèlerins. M. l'abbé Planus, par ses éloquentes paroles, s'est montré l'interprète des sentiments qui les animaient. L'éminent prédicateur fait l'éloge de la foi des Lyonnais et les engage à poursuivre la lutte avec courage pour préparer à leurs descendants des temps meilleurs ; son discours s'est terminé par un

appel au courage et à la confiance en Notre-Dame de Fourvière qui s'est toujours montrée la fidèle protectrice des Lyonnais. A la suite du sermon bénédiction papale et bénédiction du T. S. Sacrement données par le T. Révérend Père Marthoud, abbé de la Trappe de N.-D. des Neiges.

La foule s'est ensuite dissipée dans le plus grand ordre, et la police n'a eu, comme toujours dans ces circonstances, qu'à se croiser les bras.

Les journaux irréligieux ne soufflent pas mot des pèlerinages ni des illuminations. C'est la conjuration du silence. Mais personne ne prendra le change ; et les journées du 6 et du 8 décembre, les 5.000 hommes de dimanche et les 8.000 femmes qui ont fait mardi le pèlerinage de Fourvière, les illuminations de mardi soir, forment un ensemble de faits plus éloquents encore que le silence de commande de nos confrères.

BÉRALD.

## Conférence de M. le baron Dallemagne

A GENÈVE

Il y a quelques jours, à Genève, au cercle de l'Espérance, aux Eaux-Vives, le sympathique baron Dallemagne a fait une conférence sur le *Sacerdoce catholique*.

L'assemblée nombreuse et choisie a vivement applaudi l'éloquent conférencier, qui a pendant plus d'une heure tenu son auditoire sous le charme de sa parole vibrante.

« Le prêtre, a-t-il dit, est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes, le continuateur de l'œuvre de la Rédemption. Il est apôtre et sait être martyr, aussi bien sur les champs de bataille que dans les missions lointaines. »

M. le baron Dallemagne, dans une vigoureuse réfutation, met à néant les accusations calomnieuses que la franc-maçonnerie invente journellement contre le clergé, accusations reproduites et colportées par les mauvais journaux.

Dans une seconde partie, l'orateur parle des ordres religieux, qu'il ne sépare pas des prêtres séculiers. Il montre dans un tableau nettement esquissé, les moines du moyen âge et énumère les services qu'ils ont rendus, et puis, parlant des religions de nos jours, il s'élève énergiquement contre les expulsions de ces hommes dévoués à Dieu et à la patrie.

Réfutant ensuite les accusations qu'on porte contre les religieux, comme il l'a fait pour le clergé séculier, il démontre que le progrès véritable ne peut se trouver qu'à la suite du sacerdoce catholique.

Le R. P. Joseph, ancien aumônier militaire, chevalier de la Légion d'honneur remercie, au nom de toute l'assistance, l'éminent orateur, qu'il a connu autrefois sur les champs de bataille, alors qu'il était officier dans l'armée française.

Ce fait d'une conférence à Genève sur un sujet semblable, est à l'honneur de M. le baron Dallemagne, et les applaudissements qui l'ont accueilli montre combien les catholiques genevois aiment à entendre parler de leurs croyances.

Nous aimerions entendre souvent à Lyon (pourquoi pas) une parole aussi autorisée, et sur des sujets identiques. Le peuple croit trop facilement aux phrases des journaux. Pour moi, j'aurais mille fois plus confiance dans la parole d'un soldat, me parlant de patriotisme, de dévouement et de progrès, que dans celle de tous les écrivains du monde... de la presse.

RURICOLA.

- 5 -

## L'AUBÉPINE ROSE

PAR

M. DU CAMPFRANC

— Mon enfant, reprit-elle d'un accent très grave, je ne t'ai pas écrit le grand changement survenu dans la fortune du vicomte de la Guérinière. Tu étais seul, tu étais au loin ; tu n'aurais eu personne pour te rassurer. Alors à quoi bon t'inquiéter ? On apprend toujours assez vite les tristes nouvelles.

Le jeune homme était très pâle, du regard il interrogeait avidement sa tante ; elle continua de sa voix un peu lente.

— Tu sais en quel déplorable état étaient les finances de mon pauvre beau-frère. Sa ruine était complète et voilà que tout à coup un héritage inespéré tombe entre les mains de notre prodigue. Une barque sombre sur le lac de Genève et sur cette barque se trouvaient les la Guérinière de la branche aînée... toute une famille ! le père, la mère, le fils, la fille. Cette horrible catastrophe a fait de ton oncle un millionnaire.

Alain avait caché son front entre ses deux mains, et presque bas il murmurait :

— Millionnaire !... Alice est millionnaire. O mon Dieu, mon Dieu, n'aimera-t-elle encore ?...

Puis, tout à coup, relevant la tête, l'œil animé, la voix ardente.

— Oh ! oui, oui, elle m'aimera, j'en suis sûr, je connais Alice : la fortune ne changera pas son cœur !

La main de mademoiselle de Kerdual s'était posée sur l'épaule de l'enseigne. Il sentait qu'elle tremblait.

— Mon pauvre enfant, fit-elle d'une voix altérée, ne te fais pas d'illusions. Hélas ! je l'ai reconu avec tristesse, Alice est une tête légère, que la vanité peut aisément griser. Que de fois, dans ma vie, j'ai vu des amis se quitter avec des promesses de tendresse éternelle ; puis, l'un devenait riche, l'autre restait pauvre, et quand ils se retrouvaient, les deux amis étaient devenus l'un pour l'autre deux étrangers.

Alain ne se contenait plus.

— Oh ! de grâce, s'écria-t-il, de grâce, ma tante, ne me dites pas ces choses : elle me font trop de mal... Moi devenir un étranger pour Alice... jamais... jamais... elle connaît mon cœur, elle sait qu'elle est ma vie, et elle me repousserait... impossible !

Il réfléchit, et l'incrédulité se reflétait sur son visage, il ajouta :

— Alice est un cœur généreux. Qu'ai-je à redouter ? Elle a quitté Kerdual, me dites-vous, elle est à Paris ; j'irai l'y rejoindre.

III

Le train roulait rapidement sur la voie ferrée. Alain de Kerdual, assis dans le coin du wagon, les yeux fixés sur le paysage qui s'encadrait à la portière, n'avait qu'une pensée : Alice !

A ce nom, il lui semblait que tout le paysage prenait un éclat de pourpre dans la splendeur du soleil couchant, et que les rayons d'or lustraient de touches plus étincelantes les vallées et les coteaux ; puis tout à coup, la crainte le saisissait :

— Comment va-t-elle me recevoir ? se demandait-il.

Et, le lendemain, le cœur de l'enseigne se mit à battre violemment, tandis qu'il montait les degrés de marbre d'un escalier recouvert d'un moelleux tapis rouge.

L'habitation de son oncle se trouvait située faubourg Saint-Honoré, et son appartement était l'un des plus luxueux de cet élégant quartier. Alain, ayant atteint le premier étage, appuya sur le timbre, et la porte fut ouverte par un domestique en petite livrée ; habit bleu à boutons de métal, longs favoris, d'une tenue et d'une correction parfaites.

Le valet s'éffaçait se tenant de côté, à la distance voulue, et Alain de Kerdual pénétra dans l'antichambre qui était vaste, bien éclairée, luxueusement aménagée. Puis il traversa un grand salon, meublé à la mode du jour, avec rideaux, tentures, portière aux couleurs éteintes ; sur ce fond terne resplendissaient des meubles anciens, recouverts de peluche brodée d'applications dorées. Des bibelots de toutes sortes encombraient les bahuts et des plantes rares, dans des vases de Sèvres, répandaient un délicat parfum.

Cette splendeur serra douloureusement le cœur du jeune homme et sa confiance l'abandonna subitement. Le doute cruel entraînait dans son esprit. Qu'était-ce que Kerdual auprès de tout cela ?

Une portière venait de se soulever, laissant appa-

raître un fumoir tendu de cuir de Cordoue, et meublé de vieux chêne. Une spirale de fumée blonde dansait dans un rayon de soleil ; elle s'échappait d'une cigarette, et Monsieur de la Guérinière, renversé dans un fauteuil, le *Figaro* en main, fumait et parcourait négligemment les colonnes du journal.

Il se leva avec une vivacité toute juvénile, et s'avança vers son neveu en lui tendant la main. Il se tenait debout, la carrure superbe, redressant le front, le buste très droit, dans la pose d'un triomphateur.

— Bonjour, mon cher Alain, s'écria-t-il de sa voix cordiale. Je suis vraiment heureux de te revoir. Tu vas me donner quelques jours au moins... Tu as fait un bon voyage, je l'espère... Et Mademoiselle de Kerdual, comment l'as-tu trouvée ? se complaisant toujours dans son domaine ?

Et sans attendre la réponse, le sourire s'épanouissant sur ses lèvres :

— Mais nous n'y sommes plus, nous, dans ce donjon vieux comme les ancêtres... Tu me trouves dans une situation bien changée... Que dis-tu de mon hôtel ? Alice a présidé à sa décoration. C'est étonnant comme cette petite fille a le goût inné de l'élégance... Et, pour le choix des bibelots, elle s'y entend comme un vieux connaisseur.

Il parla longtemps encore, comme enivré de son luxe, de sa fortune ; puis, remarquant que l'enseigne tout à ses pensées, l'écoutait distraitement :

(A suivre.)

## NOTES LYONNAISES

**Prétons à Dieu.** — Nous sommes arrivés à l'époque où chacune de nos œuvres lyonnaises sollicite tour à tour la charité. Nous sommes au moment où le devoir de chacun est d'aider dans la mesure de ses forces les œuvres qui ont pour but le soulagement moral ou le soulagement matériel des déshérités de la fortune. Que chacun apporte son obole suivant ses moyens, suivant ses ressources. Dans nos ventes de charité, portez ce qui embarrasse sur vos étagères, ce qui garnit vos placards, ce que les longs jours d'été vous ont permis de confectionner.

Pour d'autres œuvres, portez directement l'argent qui permettra de les soutenir et qui aidera à sécher des larmes ou au relèvement moral de notre pays.

Pour les ventes que nous indiquons ci-dessous, que chacun de nous profite de cette occasion pour faire les emplettes que nécessite toujours la fin de l'année.

Il y a pour ce faire double avantage. Nous trouvons dans ces achats ce qui nous est utile, ce qui flatte nos goûts, nos caprices, mais, il y a surtout, que nous aidons à des œuvres utiles et en cela nous prétons à Dieu.

La vente pour la Société de Saint-Vincent de Paul, aura lieu les 16 et 17 décembre, de 1 heure à 10 heures du soir, dans les salons de l'hôtel Bellecour, place Bellecour, 20.

La vente au profit de la paroisse, des écoles chrétiennes et des œuvres de persévérance de Sainte Blandine, se tiendra les 16 et 17 décembre dans les salons de l'hôtel Collet, rue de la République, 62. Le mercredi soir de 8 à 10 h. soirée musicale et amusante avec le concours de M. Ludovic Foucard. Le jeudi de 2 heures à 4 heures, représentation de Guignol, et dans la soirée, tirage de la Tombola.

Un concert de bienfaisance sera donné dimanche, 20 décembre, à 2 heures, au Pensionnat des Lazaristes.

Cette solennité musicale, à laquelle plusieurs artistes distingués prêteront le concours de leur talent, est organisée par l'Association des Anciens élèves des Frères, au bénéfice de l'École de La Salle.

**Persécution religieuse érigée en système.** — Tous les diocèses y passeront. La suppression des traitements est un moyen de prestidigitacion employé pour équilibrer le budget. Aux bons républicains de gras traitements et, pour obéir à la pénurie du Trésor qui augmente chaque jour, le clergé français, brebis galeuse, se verra privé de son morceau de pain et sera seul à ressentir le tour de Goblet. Le diocèse de Grenoble, lui aussi, payera son tribut comme les autres et un certain nombre de ses membres se voient menacés de la suppression de leur traitement s'il ne sont déplacé au plus tôt.

Chargés du ministère des âmes, ou prêtres libres, il n'y a pas de choix possible, c'est la misère pour ceux atteints des défaveurs du Ministre des cultes.

**Au Conseil municipal.** — Mardi dernier, au moment où Lyon en fête « témoignait de son amour et de sa confiance envers la protectrice de notre cité, nos édiles, eux, rompaient avec la tradition, et, s'inspirant de la lourde responsabilité qui leur incombe, ils veillaient. Pourquoi faut-il que notre piété, notre manifestation, comme ils disent, soit venue apporter un nouveau souci à ceux qui déjà les accablent. Le citoyen Affre ne comprend pas que nos théâtres municipaux fassent relâche le 8 décembre. Pensez donc, nos rues sont encombrées, toute la population est dehors et les théâtres sont fermés. Enfin, horreur et désolation, le citoyen Quivogne, vétérinaire, a trouvé dans le portail de l'église Saint-Pierre des trous qui ne pouvaient être que le fait de ces vandales composant le conseil de Fabrique de cette paroisse. Heureusement, le citoyen Robin annonce qu'on a mis ordre à cela. Aussi, espérons-nous qu'à l'avenir il ne nous sera plus permis d'illuminer sans une autorisation expresse du docteur Gailleton.

Mais ces cléricaux sont incorrigibles, qu'attendre de ces âmes damnées de l'ignorance et de la superstition. Ne voilà-t-il pas qu'à la porte de notre ville, une municipalité réactionnaire (ce doit être) s'est permis d'illuminer le mardi 8 décembre le bâtiment municipal. Aussi, notre confrère le Progrès, dans son numéro du vendredi 11, tance-t-il vertement M. de Veysièrre, maire d'Ecully, pour avoir de la sorte contrarié, ridiculisé l'opinion de trois ou quatre livres penseurs formant le gros de l'armée des hommes forts de la commune. Ça vous apprendra, Monsieur le maire, de vous inspirer des sentiments de toute la population d'une commune sans prendre conseil de ces deux ou trois unités.

**Au Palais.** — La conférence des avocats stagiaires s'est réunie sous la présidence de M. Vachon, bâtonnier, pour procéder à l'élection des secrétaires pour l'année 1885-1886.

Les suffrages ont désigné MM. Henri Duquaine et Martin.

Ce choix dont se sont montrés dignes MM. Duquaine et Martin, est aussi un honneur pour notre faculté catholique de droit dont ils ont été lauréats.

**A l'Académie.** — Dans sa dernière séance l'Académie de Lyon, a nommé Mgr Perraud, de l'Académie française, évêque d'Autun, membre associé, et membre correspondant M. le marquis de Beauregard.

Ont été élus dans la même séance, pour les années 1886-1887; président de la classe des sciences, M. Arnould Locard, ingénieur civil, et président de la classe des lettres, M. Caillemier, doyen de la Faculté de droit.

**Ecus belges.** — Nous avons le plaisir de pouvoir rassurer les intérêts qu'avait inquiétés la question du retrait de la circulation des ecus belges.

La Belgique vient de rentrer dans l'union monétaire. Ses pièces de 5 fr. auront donc cours comme par le passé.

**Beaux arts.** — Les curieux de choses d'art ont pu admirer cette semaine à la vitrine de MM. Ayné et Fournier, rue de la République, un délicieux pastel de M. Jubien: le portrait de M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt.

Cette œuvre remarquable continue dignement la collection de portraits à l'actif de notre éminent concitoyen.

La grande artiste dont les traits ont été si souvent reproduits par la peinture, la gravure et la photographie n'aura jamais été mieux pourtraicturée.

Ajoutons que le pastel en question est la propriété d'un de nos confrères de la presse lyonnaise qui en a lui-même dessiné le cadre.

## Communications

**Société de géographie.** — A la dernière séance mensuelle, M. le président informe l'assemblée qu'elle est appelée à voter pour remplacer au Comité d'action les membres qui ont accompli quatre années d'exercice et ceux qui sont partis ou décédés.

Le relevé du vote a donné le résultat suivant: Membres réélus. — MM. Ganeval, Goybet, Isaac, capitaine Rangé, Charles.

Membres nouveaux. — MM. le général Davout, duc d'Auerstaedt, Heinrich, doyen de la Faculté des lettres, Saint-Cyr-Penot, sous-directeur de l'École de commerce Léon du Marais, maire de Sainte-Foy.

Pendant le dépouillement du vote, M. Ducuryt lit un rapport dans lequel il passe en revue tous les travaux de la Société pendant l'année 1885.

La parole est ensuite donnée à M. Ganeval, qui fait une intéressante communication sur l'Asie commerciale. L'orateur signale la décadence du commerce français dans les pays de l'Extrême-Orient; il en indique les causes et donne des détails sur le commerce de l'Annam et du Tonkin.

Après cette conférence, le président ajoute quelques considérations sur les causes de l'infériorité de notre commerce à l'étranger.

**Nominations dans le clergé.** — Par décision de son Eminence le Cardinal-Archevêque.

M. Viannay, curé de Lorette, a été nommé aumônier de Notre-Dame de Compassion.

M. Devuys, ancien aumônier militaire, a été nommé curé de Lorette.

## Etudes sociales

— VOIR NOTRE NUMÉRO DU 31 OCTOBRE —

Pour étudier les questions sociales avec fruit, il faut absolument tenir compte de la nature de l'homme. L'homme est composé d'un corps et d'une âme, c'est un fait qui s'impose à tout observateur consciencieux; par suite de cette composition il a deux sortes de besoins qui se résument ainsi: le pain de chaque jour pour le corps, pour l'âme la loi morale. C'est la satisfaction de ces deux besoins essentiels et primordiaux que le chrétien demande dans le Pater. Ce sont eux que proclamait Notre-Seigneur Jésus-Christ quand il disait: « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (1). »

L'observation impartiale des faits sociaux démontre que partout où ces deux grands besoins sont satisfaits, la paix règne, et que partout où ils ne le sont pas, la souffrance paraît et engendre l'inquiétude, la discorde ou la haine, suivant la mesure dans laquelle fait défaut la satisfaction de ces besoins essentiels ou de l'un des deux.

Si nous jetons les yeux autour de nous dans le monde du travail, pouvons-nous constater chez les ouvriers la satisfaction de ces deux grands besoins? L'affirmation serait téméraire. Le pain de chaque jour indispensable à la subsistance de l'ouvrier et à celle de sa famille est bien loin d'être toujours assuré, puisque le travail de chaque jour avec lequel se gagne ce pain nécessaire n'est pas assuré lui-même. Bastiat a dit: « Il n'est pas de besoin plus impérieux chez l'homme que celui de la confiance dans un avenir qui offre quelque fixité. Ce qui trouble les ouvriers, ce n'est pas tant la

modicité des salaires que leur incertitude, et si les hommes qui sont arrivés à la fortune, voulaient faire un retour sur eux-mêmes, en voyant avec quelle ardeur ils aiment la sécurité, ils auraient peut-être un peu plus d'indulgence pour les classes qui ont toujours le chômage en perspective. »

Le chômage voilà donc une des plaies terribles de la famille ouvrière et de l'industrie; aussi, parmi les coutumes des ateliers, celle qui conjure le chômage, et qu'on appelle: la *permanence volontaire des engagements entre le patron et l'ouvrier* est d'une importance très considérable.

Pour réaliser cette pratique si importante de la *permanence volontaire des engagements*, il faut le concours du patron et de l'ouvrier. Les deux parties qui en bénéficient doivent l'une et l'autre concourir à l'obtention du bienfait; mais il faut reconnaître que l'action du patron est particulièrement efficace. Il y a d'ailleurs un puissant intérêt matériel et moral.

Les patrons, chefs de grands établissements industriels qui réussissent à éviter les chômages dans leurs ateliers, et à garantir à leurs ouvriers la possession du pain quotidien, sont plus nombreux que ne le croient certaines personnes. Ils sont unanimes à repousser la loi de l'offre et de la demande.

Cette loi fameuse de l'offre et de la demande que beaucoup de nos compatriotes regardent avec bonne foi comme un principe, est une pratique relativement récente dans le monde du travail. Il y a environ cent ans, certains économistes enseignèrent que « le travail est une « marchandise régie comme les autres par la « loi de l'offre et de la demande. » Dès lors, les devoirs plus ou moins compliqués et les obligations réciproques que la loi morale et la coutume des peuples prospères maintenaient depuis un temps immémorial, furent supprimés. Les rapports du patron et de l'ouvrier furent ramenés à un fait de concurrence brutale que Cobden définit ainsi « Quand deux ouvriers courent après un patron, le salaire baisse; quand deux patrons courent après un ouvrier le salaire monte. »

(A suivre.)

X.

## Le Cléricalisme de l'amiral Duperré

A Monsieur le directeur de l'Eclair.

Monsieur,

Dans votre dernier numéro vous relevez l'argumentation à l'aide de laquelle M. Lucien Jantet du *Lyon Républicain*, discute les appréciations de l'amiral Duperré à l'égard du Tonkin. Tout en vous montrant favorable à la thèse de cet officier, question à réserver, ce me semble, vous faites remarquer avec juste raison, que ce n'est pas en le qualifiant d'orléaniste et de cléricail qu'on peut le réfuter logiquement.

Votre critique est donc fort judicieuse. Je n'alléguerai pas à son profit que l'amiral Duperré passe pour un bonapartiste avéré, je me contenterai de vous communiquer un document qui, à l'autre point de vue, confirmera votre observation un peu plus même que vous ne pouvez vous y attendre.

Interrogé par la Commission d'enquête, l'amiral Duperré à qui M. Lockroy demandait ce qu'il pensait de nos missionnaires, a répondu en ces termes:

« Je crois qu'il convient de ne pas les contre-carrier (!) mais de les surveiller dans leur propagande (!!) ET NOUS EFFORCER DE LA CONDUIRE CONFORMÉMENT À NOTRE POLITIQUE (!!!). »

Que pensez-vous maintenant du cléricalisme de l'amiral Duperré? Il me suffira, je l'espère, de vous avoir signalé ce langage et ces dispositions pour fixer votre jugement. Cela soit dit, non pour enseigner quelque chose à M. Lucien Jantet, qui sait tout ce qu'il doit savoir pour le rôle qu'il remplit, mais pour apprendre aux catholiques à ne pas se jeter dans les bras du premier venu, lors même qu'il réclame l'évacuation du Tonkin ou autres réformes de même valeur.

Veillez agréer, etc.

A. STEYERT.

## Le scandale de Marseille

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler des sottes manifestations anticléricales du conseil municipal et de la canaille de Marseille.

Dimanche dernier, vers onze heures du matin, des bandes de voyous sondoyés par les dignes représentants de notre belle République, entouraient en vociférant l'église Saint-Martin, cathédrale provisoire, dont la mairie veut la prompte démolition pour la rectification de la nouvelle rue Colbert.

Le conseil municipal de la troisième ville de France a tous les cultes en horreur et surtout le culte catholique, c'est connu: Saint-Martin l'offusque, le fait entrer en épilepsie, et il demande au gouvernement de déboulonner ce temple de la superstition et de l'ignorance.

Le gouvernement ne cédant pas assez vite, la susdite municipalité a fait réhausser la

chaussée autour de l'église, déboucher un égout devant la grande porte et démolir le trottoir.

Ces travaux cependant ont paru mesquins. L'église inabordable était encore une église. Un de ces Messieurs du conseil municipal déclara donc qu'une manifestation était nécessaire, pour faire cesser les hésitations du gouvernement et hâter la démolition de « cette mesure pourrie », de « cette nouvelle Bastille », de « ce monument d'ignorance et de mauvaise foi ».

C'est en ces termes choisis que la voix du peuple, qui n'est que la voix de la canaille et de la municipalité franc-maçonne, appelait l'honnête population de Marseille au désordre et à la violence.

Dieu sait si le vrai peuple marseillais s'est soucie de pareilles excitations. Mais une bande de voyous, à la sortie de la messe, s'est ruée sur les prêtres et les fidèles, bousculant les uns, huant et sifflant les autres, sous la protection tacite de la police républicaine.

Le curé de la paroisse est assailli. Un jeune homme veut le protéger, mais il est blessé à la figure par une canne à épée.

Un étudiant en pharmacie, accusé par les manifestants d'avoir crié: « A bas la République! » est assailli, frappé et ne s'échappe que par miracle des mains de ses agresseurs. Mais la police cette fois est là: sur les ordres de l'adjoint, elle se précipite sur l'étudiant et l'arrête pour n'avoir pas été tué.

Le président de fabrique, un honorable vieillard de soixante-dix ans, est également arrêté et condamné à 50 fr. d'amende pour avoir dit aux agents: « Vous êtes à la solde du gouvernement de la République composé de bandits et de canailles, vous pouvez aller rapporter mes paroles au conseil municipal. »

Devant le tribunal, loin de nier ces paroles, il a l'audace d'ajouter: « Tel est mon crime, M. le Président, et j'affirme que depuis que j'ai été traduit devant vous, mon opinion sur ceux qui nous gouvernent n'a pas changé. »

Voilà des paroles qui valent bien leur 50 fr. d'amende, un acte de courage qui console un peu de toutes ces hontes. INCOGNITUS.

Place Saint-Nizier, rue Mercière

TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

MAISON

MOUTH

A l'Occasion du Jour de l'An  
GRANDE MISE EN VENTE

D'ARTICLES POUR ÉTRENNES

Costumes et confections, Rotondes fourrées, Manchons, Boas, Lainages, Fantaisies, Draperies, Châles des Indes et français, Soieries, Foulards, Cravates fichus, Mouchoirs de poche avec ou sans initiales, Services de tables, rideaux guipures et brodés, Vitrages, Couvertures, Goupres-pieds, Tapis de tables et d'appartements, Foyers et Cayettes, Bourses, portemonnaie, Boîtes à gants, à bijoux, à mouchoirs, Cartables à rouleaux, à musique, Albums photographiques, etc., etc.

Ancienne Maison LACURIA

F. FOIJOLS, Successeur

FOURRURES EN TOUS GENRES

Réparation de toutes fourrures

2, rue Saint-Joseph, 2

Au deuxième, escalier à gauche

ANGLE DE LA PLACE BELLECOUR

FERMÉ FÊTES & DIMANCHES

Le Sablier a reçu  
un grand choix des nouveaux,  
Tissus: Bure, Sanglier, Bouclés-  
Astrakan, Serges, Cheviottes,  
Vigogne etc., etc., ainsi que les  
modèles pour Costumes d'hiver.

Le vrai Coupable

Les journaux républicains mènent une campagne scandaleuse contre le colonel Herbinge qu'ils portaient aux nues avant la retraite de Lang-Son. D'où vient ce revirement? Dans quel but s'acharne-t-on contre cet officier dont on n'a point encore entendu la défense et qui, du moins, n'a pas été condamné par la Commission d'enquête nommée pour le juger?

Si c'est pour jeter la lumière sur les événements du Tonkin, pourquoi ces journaux se sont-ils tu avant les élections, alors que la Chambre et le pays demandaient à voir clair dans cette ténébreuse affaire? La vérité, c'est que la comédie qui se joue en ce moment a pour but d'attirer l'attention publique sur un autre point, d'empêcher que l'idée ne reprenne aux radicaux — qui l'avaient manifestée hautement — de mettre en accusation Ferry et ses complices.

Nous n'avons pas mission pour défendre le colonel Herbinge que nous ne connaissons que par le bien qu'en avaient dit les journaux républicains; mais, s'il convient de ne pas le défendre encore moins doit-on l'accuser.

Car s'il est coupable, pourquoi ne l'a-t-on pas frappé? Quels ordres ministériels ont empêché la commission d'enquête de le livrer à un conseil de guerre? Ce que le général Brière de l'Isle, le colonel Borgnis-Desbordes disent aujourd'hui, ils le savaient alors puisque leurs rapports, accablants pour le colonel Herbinge, avaient été faits en vue de la commission devant laquelle a comparu ce dernier.

« Cette situation nous paraît louche » dit un journal de Paris. Pas si louche qu'on le croit; car, la retraite de Lang-Son, quel que fût l'officier qui l'eût dirigée, était prévue d'avance: le rapport du général de Négrier, les dépêches du général Brière de l'Isle l'indiquent nettement.

La faute n'est donc pas à ceux qui n'ont pu percer les masses chinoises « dont les effectifs grossissaient sans cesse », mais à ceux qui, connaissant la situation, ont voulu à tout prix une victoire et ont, en quelque sorte, ordonné la défaite.

M. Ferry était au courant des incidents de Dong-Dong; il savait, heure par heure — les dépêches en font foi — à quelles difficultés se heurtaient nos troupes; il n'ignorait pas — le général de Négrier le lui disait — qu'il fallait « prévoir de graves événements », son devoir était de prendre conseil des Chambres, il ne l'a pas fait; bien plus, il a caché au Parlement les vrais dépêches et, de sa propre autorité, il a consommé dans l'affaire de Lang-

Son l'œuvre que, seul aussi, il avait entreprise au Tonkin.

Qui donc est responsable, et que vient-on nous parler de Lang-Son quand c'est de l'expédition toute entière qu'il s'agit.

Les centaines de millions gaspillés, les soldats morts par milliers, la flotte désarmée, l'armée désorganisée; le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, la Cochinchine en révolte, demain peut-être comme hier, voilà ce qu'il faut expliquer, voilà l'accusation nette, précise, contre laquelle ni Herbinge, ni les autres officiers n'ont à se défendre, mais Ferry, seul instigateur, seul meneur de cette triste affaire.

Inutile donc de faire dévier l'opinion en accablant le colonel Herbinge dont le cas relève de la juridiction militaire. S'il est coupable qu'on le condamne; mais la faute de l'un n'exclut pas l'autre, et l'assemblée de pékins dénommée « Commission des crédits » a un autre accusé à juger: l'ex-président du Conseil Jules Ferry qui lui, n'a même pas l'excuse. PIERRE KERLONET.

BIBLIOGRAPHIE

LES FRÈRES TROIS-POINTS PAR LÉO TAXIL

Tout le monde a déjà entendu parler de cet ouvrage, beaucoup après l'avoir acheté par devoir pour s'instruire et se préparer à la lutte, l'ont dévoré et ont trouvé trop courts les deux volumes; trop d'honnêtes gens se sont contentés de savoir ce qu'est un ouvrage plein de lumineuses révélations et qui a réhabilité définitivement son courageux auteur.

Cette sympathique conviction ne suffit pas et nous voudrions contribuer à rendre l'éclatant succès de ce livre plus éclatant encore et sa diffusion plus complète.

Depuis l'encyclique *Humanum Genus* où le Souverain Pontife Léon XIII a dénoncé à la face du monde les menées ténébreuses de la Franc-Maçonnerie, tous les esprits dociles aux enseignements du Vatican ont compris que les bases séculaires de la constitution des peuples chrétiens étaient sapées par d'innombrables ennemis. Mais reconnaître les points les plus immédiatement menacés, pénétrer l'organisation intime de la secte, ses moyens d'action, ses ressources, le secret de sa puissance et la meilleure manière de la combattre, c'étaient là autant d'énigmes non encore déchiffrées. Les remarquables travaux que Mgr Fava avaient publiés sur ce sujet laissaient subsister quelques doutes. Les initiés dont ils reproduisaient les révélations, avaient-ils reçu les derniers secrets de leurs mystérieux chefs? Avaient-ils entendu avec exactitude la portée de tous les symboles? La profonde

1 2 vol. in-12, prix 7 fr. les 2 vol. ou 7 fr. 50 le vol. Librairie Letouzey et Ané, 51, rue Bonaparte, Paris. (Envoi par retour du courrier contre mandat-oposte).

intuition des auteurs (si bien vérifiée depuis cependant), n'exagère-t-elle pas la gravité et l'imminence des dangers courus par l'Eglise et l'Etat.

Heureusement, la lumière vient à son heure. L'implacable exactitude des faits mis au grand jour réduit à néant les audacieuses dénégations et les protestations philanthropiques par lesquels la Franc-Maçonnerie répondait aux attaques précédentes. Membre d'une loge de Paris, Léo Taxil voulut connaître le but final de la Société qui l'avait absorbé presque de vive force, les chefs réels de sa nombreuse armée et le dernier mot de son influence et de son organisation. Le scandale retentissant de ses succès d'alors et les espérances qu'il faisait concevoir à ses nouveaux frères rendirent possibles ses investigations hardies.

L'indépendance de son esprit le firent vite rejeter du sein de l'infernale société. Elle ne put supporter longtemps un membre qui n'entendait pas avoir secoué le joug de l'Eglise pour se courber sous un despotisme occulte et avilissant. Il y avait longtemps déjà qu'il avait été et venait à nouveau à long terme lorsqu'après plusieurs années passées encore dans l'impunité il eut le bonheur et le courage de rouvrir les yeux à la vraie lumière et de revenir à la foi de sa première communion. C'est alors seulement, qu'il conçut le généreux dessein de consacrer à la défense de l'Eglise et à la lutte contre ses plus ténébreux ennemis, toute l'ardeur et l'activité de sa plume.

Il n'a pas hésité à braver leur colère et leurs vengeances et ces deux volumes ne sont que le commencement de son œuvre de réparation et de lumière.

Nous ne saurions trop recommander aux hommes qui par leur position, leurs relations et leur influence sont en contact avec le peuple ou en mesure de l'éclairer, de lire et de méditer cet ouvrage. Cette lecture qui doit être entreprise avec discernement, est indispensable à tous les esprits sérieux qui doivent posséder sur la Franc-Maçonnerie des notions parfaitement exactes et corroborées de preuves et de faits indéniables et saisissants.

Après avoir lu ces pages remplies de documents irréfutables ou consacrées à des démonstrations d'une rigoureuse exactitude, tous les voiles sont levés sur le but antisocial et satanique de la secte, sur sa hiérarchie despotique et sur son gouvernement plein de mensonge et d'impitoyable egoïsme.

A côté de l'aridité inséparable des citations de documents statuts et pièces justificatives, le lecteur sera charmé par le style vif et coloré d'une plume vraiment sympathique. L'amour sincère pour le peuple si étrangement abusé et dominé, et pour le triomphe de la sainte cause de la vérité catholique rendent encore plus attachant cet ouvrage.

Nous nous proposons d'analyser brièvement dans nos prochains numéros ces instructives révélations pour ceux de nos lecteurs qui ne liront pas le livre; mais à ceux que nous indiquons plus haut nous ne pouvons que dire: Achetez-le; vous n'aurez pas payé trop cher ce que vous en retirerez.

ANDRÉ.

L'homme pieux et l'athée parlent toujours de religion: l'un parle de ce qu'il aime, l'autre de ce qu'il craint. MONTESQUIEU.

MARCHÉS

Nous n'avons rien à changer à ce que nous avons dit dans notre dernier numéro. Les cours sont restés exactement les mêmes, on ne peut pas dire que c'est un état de marasme, mais vendeurs et acheteurs attendent. Les uns ne veulent pas céder sur leurs prix, les autres peu pressés par la consommation attendent. Une seule chose à notre avis pourra produire quelque mouvement c'est l'épuisement à peu près complet des stocks. Si l'on considère la diminution de l'importation des blés étrangers, cet épuisement ne saurait tarder. Du reste, nous voici aux fêtes de Noël et d'ici à un mois nous ne prévoyons pas quel changement pourrait se produire. La consommation seul alimentera le courant de nos marchés.

GRAINS

Blés du Dauphiné.	21 50 à 21 75
— Lyonnais.	21 75 22 »
Les 100 kilog. rendus à Lyon.	
Blés de Bresse.	21 75 à 22 »
Blés du Bourbonnais.	22 50 à 22 75
— Nivernais.	22 50 à 22 75
— Bourgogne.	22 50 à 22 75
Farines — Tendances faibles, vente peu facile, les prix sont très discutés et battus en brèche, mais les détenteurs ne cèdent pas.	
Farine de commerce 1 <sup>er</sup> choix, les 125 k.	43 » à 44 »
— 1 <sup>re</sup> ordinaire.	41 » à 42 50
— ronde.	37 » à 38 50
— de boulangerie 1 <sup>re</sup> .	45 » à 47 50
— ronde.	38 » à 38 50

Sons. — Offres nombreuses, prix toujours faibles, sans changement. Gros sons 1<sup>er</sup> 10,50 à 11; ordinaires, 10,25 à 10,75; recoups, 10,50, fleurages blancs, 14 à 14,25; fleurages bis, 12,50 à 13,25.

Avoines. — Bonne vente, prix toujours bien tenus, demandes régulières aux prix suivants:

Avoines du Dauphiné.	18 25 à 18 50
Bresse.	» » à » »
Bourbonnais.	18 75 à 19 »
Bourgogne.	18 50 à 18 75
De Gray.	17 25 à 17 50

Seigle. — Toujours faibles, les prix actuels sont de 13,75 et 14,25 les 100 kil. rendus à domicile.

FOURRAGES

Sans changement de prix.	
Foin de pays.	les 125 k. 11 » à 11 50
— de Bourgogne.	13 50 à 13 25
Paille de froment.	7 50 à 7 75
— de seigle.	7 » à 7 50
— d'avoine.	7 50 à 8 »
Regains.	9 50 à » »
Luzerne.	10 » à 10 50
Espartettes.	9 50 à 10 »

BESTIAUX

Bœufs. — Vendredi 4 décembre, 450 bœufs; prix sans changements. 8 décembre 670 bœufs, prix toujours de même de 110 à 145, suivant qualité.

Veaux. — Marché faible, prix de 107 à 122 fr. Moutons. — Vendredi 3 décembre, approvisionnement de 3.500, renvoi de 1.000, prix de 120 à 165 fr. Vendredi 4 décembre, hausse de 7 fr. par 100 kil.

Porcs. — 3 décembre, 906 amenés et vendus. 7 décembre 1.600 amenés, marché actif et animé, prix de 94 à 112 fr.

THUR. LEP.

Le Propriétaire-Gérant: DUVIVIER

LYON — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, 10, RUE DE LA CHAÎNE.

Étude de M<sup>e</sup> GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

EN SUITE D'EXPROPRIATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

D'UNE

MAISON

Avec COUR et DÉPENDANCES

D'une superficie d'environ 600 mètres

SISE A LYON

Rue de la Charité, 60

ADJUDICATION AU SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1885, A MIDI

Mise à Prix: 93.800 Fr.

GOUTORBE, AVOUÉ.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21; à M<sup>e</sup> FLORY, avoué à Lyon, rue Gasparin, 8; à M<sup>e</sup> PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7, et à M. CANAVV, syndic de faillites, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

LE MONITEUR DE LA MODE

peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Edition simple, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr. édition 1<sup>re</sup>, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez Ad. GOUBAUD et fils, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Enregistré à Lyon,

RIVIER SŒURS  
80, rue de l'Hôtel-de-Ville, 80  
ET  
Rue Centrale, 43  
GRANDE CHAPELLE  
GRAND CHOIX  
DE  
CHAPEAUX, COIFFURES  
EN TOUTES SORTES  
Pour Hommes, Dames et Enfants  
PRIX EXCEPTIONNELS

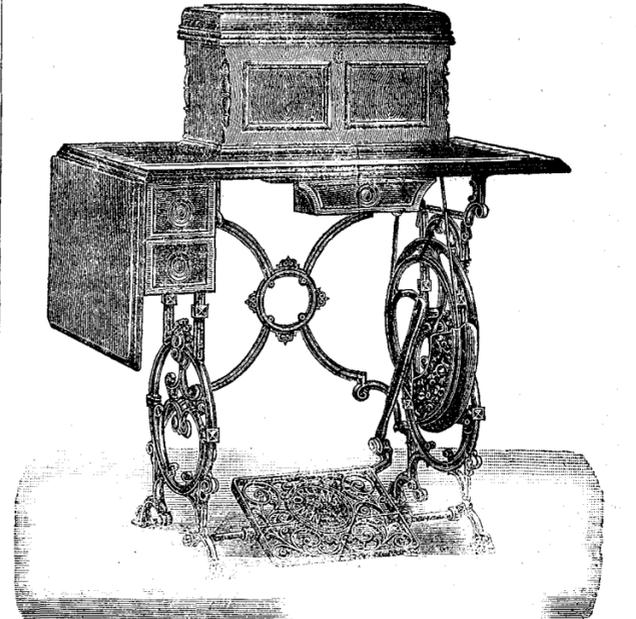
OCCASION RARE  
A CÉDER DE SUITE  
Pour cause de dépt.  
BEAU MAGASIN  
De couronnes mortuaires  
et articles de piété  
Grand logement dans le magasin  
LOCATION 1-600 FR.  
S'adresser  
AGENCE SUCHET  
Passage de l'Hôtel-Dieu, 5

La Franc-Maçonnerie démasquée  
REVUE MENSUELLE  
Des doctrines et faits maçonniques  
Publication grand in-8 de 48 pages  
— Un an: 5 fr.; six mois: 3 fr. Union postale: un an, 6 fr.; six mois, 3 fr. 50.

UN JEUNE HOMME de 17 ans connaissant la draperie, désire trouver un emploi, bonnes références, s'adresser au bureau du Journal.  
L'ANGE CONSOLATEUR  
MESSAGER DE L'HEURE SAINTE  
REVUE BI-MENSUELLE  
Fondée par un Comité de Prêtres  
Honorée de la haute approbation de Mgr l'Evêque de Montpellier  
PRIX DE L'ABONNEMENT: 5 FR. ON S'ABONNE à AGDE (Hérault) rue des Muses, 24

AU CANON D'OR  
10, rue Bellecordière  
BON-GARCIN  
Fabrique de malles  
En tous genres, Sacs de voyage  
Gibecières Cartables

LA NEW-ORLÉANS  
MODÈLE TYPE DE LA MACHINE A BRAS ÉLEVÉ



Tout ce que l'art mécanique appliqué à l'industrie de la machine à coudre a produit de meilleur et de plus nouveau est réuni dans cette machine hors ligne.

Seule Maison de Vente pour la France et l'Algérie  
61, rue de la République et 7, place de la Charité à Lyon

LE MUSÉE DES FAMILLES

PUBLICATION BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

UN AN (à partir du 1<sup>er</sup> janvier)

PARIS, 14 fr.; DÉPARTEMENTS, 16 fr.; UNION POSTALE, 18 fr.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr.; DÉPARTEMENTS, 22 fr.; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELACRAVE, rue Soufflot, 15.

Pour légalisation de la signature du Propriétaire-Gérant,  
Pour le Maire de la ville de Lyon, l'Adjoint délégué,